



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VALUEJOLS

Séance du 25 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-cinq janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Valuéjols, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :

Christophe VIDAL

Présents : Jean-Yves MODENEL, Benoit ALINC, Christophe VIDAL, Bernard AURIERE, Dominique LAFON, Sandrine BOSMET, Benoit NAIRABEZE, Sandrine ANDRIEUX, Catherine PAGES-DELORME, Sébastien CROS.

Absents: Sébastien BONNET, Lylian JUDON, Renée AMAGAT.

Date de convocation : 10 janvier 2023

Nombre de conseillers : 13

Nombre de présents : 10

Votants : 10

Secrétaire de séance : Benoit ALINC

003 2023

OBJET DE LA DELIBERATION EFFECTIF SCOLAIRE DES ANNEES A VENIR

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il a rencontré la directrice de l'école qui l'a alerté qu'avec les locaux actuels et les prévisions d'effectifs scolaires pour septembre 2023 (60 inscrits dont 31 maternelles) les conditions d'enseignement et de prise en charge des enfants ne seraient pas satisfaisantes.

Aussi, M. le Maire lui a demandé quelles pourraient être les solutions envisageables pour que les conditions d'apprentissage soient les plus favorables. L'équipe enseignante lui a transmis quatre propositions :

- Tous les élèves de Valuéjols restent à Valuéjols,
- Tous les élèves de Valuéjols restent à Valuéjols avec une 4^{ème} classe,
- Tous les élèves à Valuéjols sauf les moyennes sections,
- Répartition des élèves sur les 3 écoles du RET.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité des présents, REFUSE que les élèves partent de Valuéjols et le conseil réfléchit pour mettre des salles à disposition ou tout autre solution pour conserver les enfants à Valuéjols.

Certifié exécutoire
Le Maire
Christophe VIDAL
Publiée et transmise le 25 janvier 2023